



GROUPE SOS
jeunesse

Présentation projet CEF Conseil Municipal de Bléré



Une association membre du Groupe SOS

GROUPE SOS est la première entreprise sociale en Europe. Né il y a plus de 35 ans, au cœur des « années sida », en imaginant des dispositifs pour les personnes toxicomanes, le GROUPE SOS a, au fil des années, diversifié ses domaines d'interventions, pour lutter contre toutes les exclusions. Les associations, entreprises et structures qui composent le GROUPE SOS agissent sur le terrain, pour fournir des réponses aux difficultés sociales et sociétales.

9 SECTEURS D'ACTIVITE

	Groupe SOS Jeunesse		Groupe SOS Emploi
	Groupe SOS Solidarités		Groupe SOS Santé
	Groupe SOS Séniors		Groupe SOS Culture
	Groupe SOS Transition écologique		Groupe SOS Action territoriale
			Groupe SOS Action internationale

Le GROUPE SOS est la 1^{ère} entreprise d'intérêt général en Europe. Sans actionnaire, nos résultats sont 100 % réinvestis pour créer ou pérenniser des innovations sociales et environnementales.

LE GROUPE EN CHIFFRES - 2020



1984
ANNÉE DE
CRÉATION



600
ÉTABLISSEMENTS
ET SERVICES



1,7 M
BÉNÉFICIAIRES



21 500
EMPLOYÉS



9500
BÉNÉVOLES



1,107 M
€ DE CHIFFRES
D'AFFAIRES



Le projet de l'association Groupe SOS Jeunesse

L'association GROUPE SOS Jeunesse est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Elle conçoit et met en œuvre des moyens diversifiés et innovants d'aide, de soutien et de prise en charge auprès de jeunes, d'adolescents et d'adultes en difficulté sociale en lien avec l'environnement familial, social et économique.

Elle bénéficie pour cela de ses propres ressources d'expériences mais aussi de celles des autres établissements et services du pôle jeunesse du GROUPE SOS, qui interviennent également dans le champ de la protection de l'enfance, la protection judiciaire de la jeunesse, du handicap, mais aussi, du parrainage de proximité, de la petite enfance, de l'éducation par l'activité sportive.

L'association est organisée en deux pôles :

Le Pôle Pénal et Médico-Social

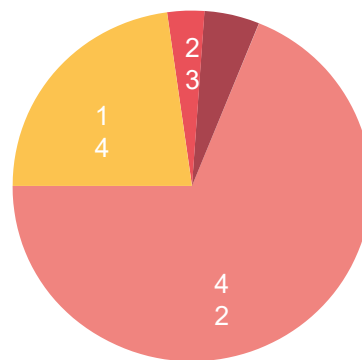
Ordonnance de 1945 [Art. L.222-5 1°CASF] ou judiciaire [art 375 et suivants du code civil] et [financement de l'assurance maladie].

Le Pôle Protection de l'Enfance

protection sociale [article L.222-5 1°CASF] ou judiciaire [article 375 et suivants du code civil]

L'association compte 61 établissements et services présents sur 21 départements (dont 2 situés en outre-mer).

CHIFFRES 2020



Nombre d'établissements

- Enseignement
- Handicap
- Hébergement
- Milieu ouvert



7549

BÉNÉFICIAIRES



15,6

DURÉE DE PRISE EN CHARGE (mois)

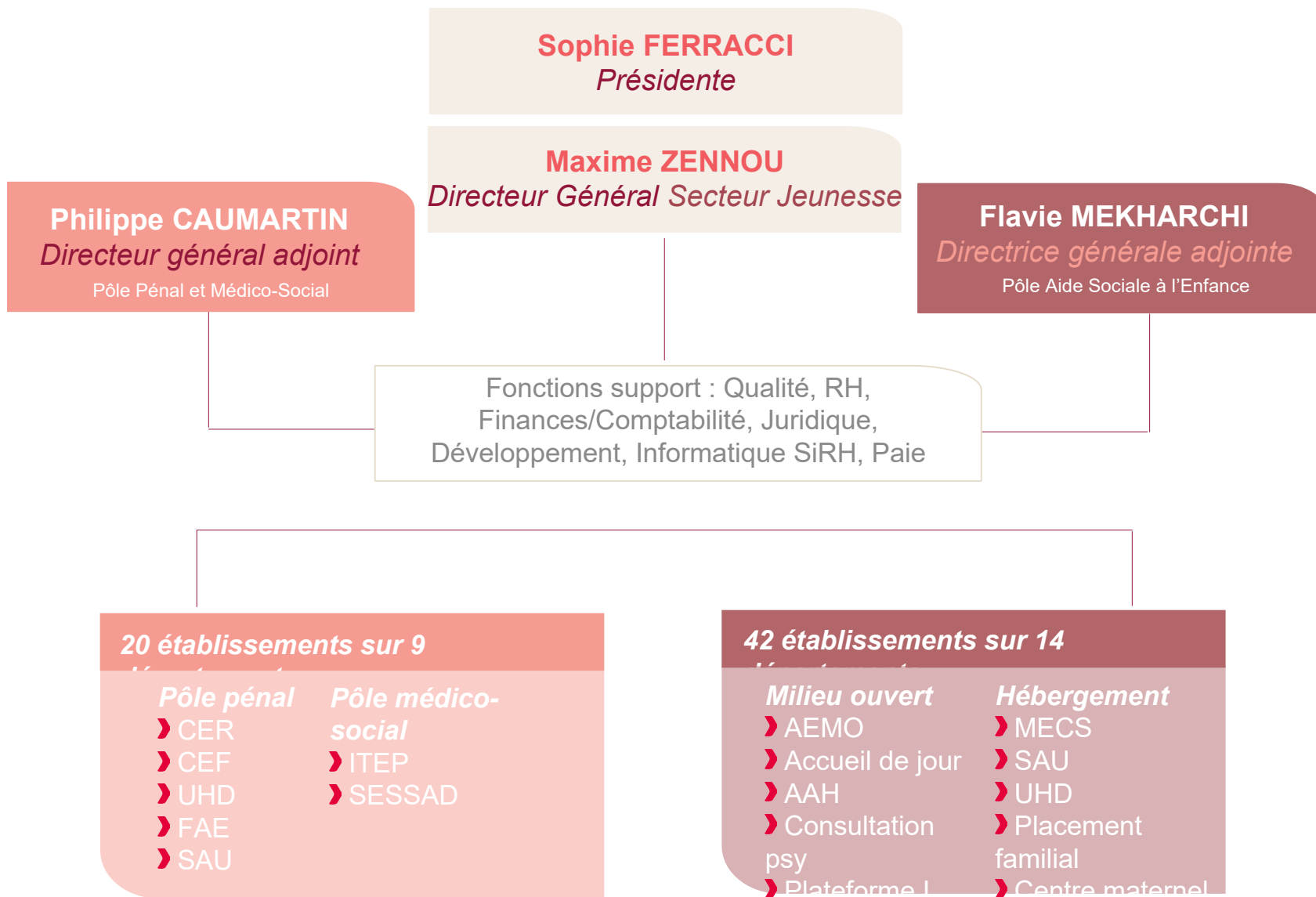


1546

NOMBRE D'ETP



Organigramme de l'association Groupe SOS



Le dispositif national de centres éducatifs fermés

52 CEF déjà existant

Dont 35 associatifs

Le groupe sos gère 5 CEF

Programmation de 20 nouveaux CEF

Dont 15 associatifs

Le groupe SOS
est retenu pour 6
projets CEF



Missions et fonctionnement des CEF

- **Pour des mineurs de 13 à 18 ans**
- **Capacité de 12 jeunes**
- **Des placements de 6 mois**
- **dans un cadre pénal strict**
- **En alternative à l’incarcération**
- **Un accompagnement permanent**
- **Un objectif d’insertion**
- **Des journées structurées et structurantes**



L'équipe du CEF



→ *Etayée par un indispensable réseau partenarial*



L'implantation et l'architecture d'un CEF

Le lieu d'implantation est primordial et doit :

- Permettre la **constitution de réseaux de collaboration pérennes**
- Être située en **proximité immédiate d'une agglomération urbaine**
- Être **accessible par les transports** en commun et facile d'accès pour les personnes véhiculées.



Visuel d'un projet que l'association met en œuvre actuellement à Saint-Nazaire (44).



L'articulation avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales

La PJJ

- Relation étroite avec la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre
- Inscription du dispositif dans la politique territoriale
- Formalisation d'un projet conjoint de prise en charge (PCPC) avec le service territorial éducatif en milieu ouvert (STEMO) en charge du suivi du mineur

La commune d'implantation

- Dialogue permanent avec Le Maire et les élus au conseil municipal tout au long de la conception du projet, de sa construction et dans sa mise en œuvre opérationnelle
- Relations régulières avec les riverains vivant en proximité de l'établissement
- Lien avec les employeurs et les dispositifs de proximité (sportifs, culturels, etc) dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes

Les magistrats

- Lien étroit dans le cadre de l'ouverture du dispositif et de l'élaboration des protocoles d'intervention et de suivi seront élaborés
- Association quant à l'élaboration des procédures permettant d'optimiser ce dispositif de placement

Le comité de pilotage

- Il est présidé par le directeur territorial de la PJJ et réunit les acteurs institutionnels, de la commune, du CEF et de proximité.
- Etat des lieux sur le fonctionnement de la structure (activité de l'année écoulée, protocoles, projet de l'établissement, objectifs définis pour l'année à venir...)

